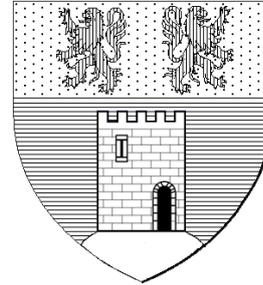


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU MERCREDI 17 MAI 2023

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme TREMORI

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, CAPRON Christine et IRÉNÉE Sandrine,
MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves, FEMY Michaël et RICHAUD
Guillaume.

Mme MURAT Lou avait donné pouvoir à Mme IRENEE, M. MICHEL Cédric avait
donné pouvoir à M. MAGNUS.

Absents : Mme RIPERT Isabelle

1- RENFORT TEMPORAIRE D'UN AGENT TECHNIQUE DU 1ER JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2023 : AUDITION DES CANDIDATS ET SÉLECTION

La Commune a diffusé une annonce en vue du recrutement d'un(e) agent(e) technique polyvalent(e) en renfort temporaire (CDD) pour la période du 1er juin au 30 septembre 2023 à raison de 16 heures par semaine (délibérations n°2023-26 et 2023-27). Des compétences techniques étaient exigées, le permis tracteur souhaité. Les candidatures devaient être déposées en mairie avant le samedi 13 mai pour l'audition et la sélection des candidats lors du Conseil Municipal du mercredi 17 mai à 21 heures. La présence des candidats était obligatoire à l'entretien.

Le Maire précise le déroulement :

- Présentation groupée de la fiche de poste et échange avec les candidats sur le contenu du poste,

Établi le : 16/06/2023

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

-
- Auditions individuelles pour présentation personnelle du candidat, perception du poste, questions réponses,
 - A huis clos, tour de table, échanges et vote,
 - Annonce des résultats le vendredi 19 par le Maire : le choix ne sera en aucun cas un jugement de valeur.

Ont candidaté dans les formes et les délais, Madame Violaine GIRARD, Madame Sandrine SEGUIN et Monsieur Frédéric LETAILLEUR, tous les trois habitants de Lachau.

Suite à leurs auditions et aux échanges entre les conseillers, le Maire est chargé de faire part aux candidats de la décision suivante : recrutement de Madame Sandrine SEGUIN pour les mois de juin et de septembre 2023, recrutement de Madame Violaine GIRARD sur juillet et août 2023.

2- SUBVENTIONS 2023 : EXAMEN DES DEMANDES

Une enveloppe a été votée lors du budget 2023.

Le Conseil Municipal procède aux attributions suivantes : (délibération n°2023-30)

- Comité des Fêtes : 1 000 €
- Association de Hand-ball : 150 €
- Fédération des Œuvres Laïques (cinéma) : 240 €
- Lachau Vélo : 50 €
- Troisième Age : 50 €
- VieLaJoie : 50 €
- Amicale des pompiers : 100 €
- Anim'age : 100 €
- Chaupatine : 50 €

La demande transmise par les Chats Libres de Lachau devra faire l'objet d'un examen particulier en présence des responsables de l'association pour préciser les rôles et les participations respectives compte-tenu de la demande de subvention de la SPA de Vaucluse.

3- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2023

Le projet de compte-rendu a été transmis par mail. Alex RIGAT a transmis par mail des observations à l'ensemble des conseillers.

Le compte-rendu est mis aux voix. Il est adopté par 7 voix pour, 2 abstentions (Christine CAPRON, Marie-Line TREMORI), 1 voix contre (Alex RIGAT).

4- INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire a rencontré Camille RIGAT et Reda BENZERDJEB.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

La commémoration du 8 mai a été effectuée avec BALLONS.

Le 18 mai aura lieu la cérémonie en l'honneur du sacrifice du Maquis d'Izon.

Le branchement eau potable de Madame LAVOCAT a été réalisé.

Le 20 mai à 10 H 00 est organisée une réunion ouverte sur le lancement du projet de réhabilitation du Café PAU.

Le SIMGIBA organisera une réunion de concertation le samedi 24 juin sur les aménagements à réaliser sur la Lozance.

Monsieur MANCIP responsable de l'ONF sur le secteur présentera le projet de gestion de la forêt communale le 26 mai.

La Foire a été une réussite et une occasion pour relancer le marché.

La Foire aux plants se déroulera le 27 mai et verra l'inauguration de la table d'orientation qui sera installée à la Tour de Riable.

La manifestation sportive est reportée au 3 juin en raison de la météo.

L'animation organisée par les boulangers a connu un vif succès.

Le chantier de pierres sèches sera poursuivi sur chemin du Rousset. Financé en partie par les fonds européens LEADER, il se déroulera du 30 juin au 2 juillet et du 8 au 10 septembre.

5- SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Des alertes sont faites régulièrement sur des situations à risque : vitesse excessive, stationnement anarchique ou dangereux.

La vitesse est déjà limitée à 30 km/heures dans le village.

Une première amélioration a été apportée avec l'installation des radars pédagogiques.

Une campagne de traçage (passages protégés, délimitation des places de stationnement, emplacements pour personnes handicapées, zone d'interdiction de stationnement) est programmée pour début juin.

Une pétition d'habitants remise par Serge TRAVERSO formule un certain nombre de propositions :

- Prévoir des passages berlinois qui pourraient être retirés en période de déneigement
- Faire des passages pour piétons
- Plus de panneaux pour rappeler la vitesse et les marquages au sol

Le Conseil ne retient pas dans l'immédiat l'idée d'une réunion publique de sensibilisation. Le marquage au sol devrait apporter à court terme une amélioration, la vitesse sera limitée à 30 km/ heure sur les Chemins de Notre Dame de Calma, des Iscles et de Rioufret qui relèvent de la compétence communale. L'utilisation éventuelle de coussins berlinois ne sera mise en place, si la situation ne s'améliore pas, qu'après consultation de la population comme cela a été fait pour l'extinction de l'éclairage public. Il sera demandé à la Gendarmerie d'appliquer strictement ces mesures destinées à améliorer la situation.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

6- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Bâtiments communaux :

Écurie SARLIN : le permis de construire pour la réhabilitation a été déposé.

Le bâtiment de la Mairie a fait l'objet d'une inspection de la Commission de contrôle des ERP le 12 mai. Yves BLANC indique que le contrôle s'est bien passé, que la Commission de contrôle est dans l'attente du certificat de ramonage, d'une attestation de l'électricien pour les installations électriques et du débarrasage de divers points aux abords du tableau électrique et dans le local utilisé pour la projection des films du cinéma. Les documents et photos seront transmis dès lundi. Il a été proposé que l'extincteur en sureffectif soit installé dans l'église. Accord est donné. Compte-tenu de sa nature et de sa capacité, la Commission préfectorale propose de déclasser le bâtiment afin de l'assujettir désormais à des contrôles plus allégés.

Voirie : une buse obstruée sera traitée.

SDED : les trois délibérations prises le 14 avril ont été transmises au SDED. Le SDED souhaite commencer les travaux fin mai.

Station d'Épuration : le SATESE indique dans son rapport que depuis le remplacement des pompes qui dysfonctionnaient, l'automate a retrouvé son fonctionnement classique. Celui-ci ne se met plus en défaut et la station ne déverse plus par le trop plein de son poste de relevage.

Comme le montre le résultat d'analyse, il subsiste tout de même des boues dans le rejet en aval de la zone d'infiltration (MES 38 mg/L). Il s'agit de boues qui se sont accumulées durant la période de dysfonctionnement de la station.

Au fil du temps cette présence de boue dans le rejet devrait normalement peu à peu s'estomper jusqu'à retrouver une concentration classique (<35 mg/l).

Le faucardage des casiers 1 et 3 pourra être terminé et les chaumes extraites évacuées des massifs filtrant afin qu'ils ne viennent pas augmenter la hauteur des boues dans les casiers.

La station est entretenue avec sérieux et la qualité du rejet est convenable. Marie-Line et Marie-Pierre sont félicitées.

7- QUESTIONS DIVERSES.

L'eau au cimetière a été remise : un robinet a été supprimé.

École de Barret-sur-Méouge : la cantine de l'école est fournie en repas par l'ADSEA. Lors des renouvellements de contrats avec le prestataire en septembre 2022 et en Janvier 2023, les tarifs des repas ont augmenté de 5.49 € TTC (septembre 2021) à 5.75 € TTC en septembre 2022 puis à 5.96 € TTC (avril 2023), augmentations justifiées par l'inflation ainsi que par le déménagement de la cuisine centrale.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Au vu de l'augmentation générale du coût de la vie et afin de soutenir les familles, le Conseil Municipal de Barret-sur-Méouge propose de prendre en charge ces augmentations et de facturer le repas aux parents de l'école au tarif de 5.49 € TTC, soit une prise en charge de 0.47 € TTC par repas par enfant.

Cette décision a pris effet au 27 Février 2023.

La mairie de Barret-sur-Méouge payera les factures mensuelles de l'ADSEA au coût de 5.96 € TTC par enfant et par repas.

Pour chacune de vos communes, lors de la répartition des frais scolaires par commune effectuée en fin d'année scolaire, sera répercutée cette prise en charge aux frais réels suivant le calcul ci-après : nombre de repas par enfant de la commune sur la période du 27 Février au 7 Juillet 2023 x 0.47 €.

Cette modification de facturation nécessite la signature d'un avenant à la convention de répartition des frais scolaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour régulariser l'avenant. (délibération n°2023-29)

SIVOS : en l'absence de réponse à la contre-proposition, le dossier sera relancé auprès de l'avocat.

Décision Modificative : en vue de la prise en compte de surcoûts dus à l'augmentation des prix des matériaux pour les chantiers du lavoir et la tour, la Décision Modificative prévoit un abondement des crédits correspondants Elle est adoptée à l'unanimité. (délibération n°2023-28)

Panneau Pocket : afin de prévenir en temps et en heure les habitants qui le souhaitent, la Commune va s'équiper de l'application. Elle permettra de prévenir la population qui le souhaite en temps réel des manifestations et problèmes divers notamment en cas de coupure d'eau impérative. (délibération n°2023-31)

Ancienne Poste : GROUPAMA sera relancé pour la réalisation des réparations dans l'appartement du 1er étage.

Matériel : un désherbeur thermique et un souffleur seront commandés. Le barnum sera prêté à la Commune de Barret-sur-Méouge.

Entretien des abords des chemins : le broyeur d'accotement sera commandé pour un passage avant l'été.

Déploiement de la fibre : ADN a fixé la prochaine réunion au 24 mai à 10 H 00.

Comité des Fêtes : la Commune mettra à disposition le bâtiment de la Mutte jusqu'à sa transformation en logement et dès que le matériel municipal aura été transféré au hangar et à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23H10.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet